Gouvernement du Canada
Government of Canada

Office des normes générales du Canada
Canadian General Standards Board

CAN/CGSB-98.2-2018

Remplace CAN/CGSB-98.2-2011

Drapeau national du Canada (pour utilisation à l'intérieur)

Office des normes générales du Canada ONGC

Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada

Expérience et excellence
Experience and excellence
ONGC CGSB

Énoncé de l'Office des normes générales du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Services publics et Approvisionnement Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes national. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux exigences et lignes directrices établies à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont élaborées conformément aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme et la publiera dans un délai qui n'excédera pas cinq ans suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts, de normes modifiées ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit ou service en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux et/ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Dans la présente Norme, le verbe « doit » indique une exigence obligatoire, le verbe « devrait » exprime une recommandation et le verbe « peut » exprime une option ou une permission. Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer du texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

À des fins d'application, les normes sont considérées comme étant publiées la dernière journée du mois de leur date de publication.

Communiquez avec l'Office des normes générales du Canada

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et ses normes ou pour obtenir des publications de l'ONGC, veuillez contacter :

sur le Web	—	http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html
par courriel	—	ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
par téléphone	—	1-800-665-2472
par la poste	—	Office des normes générales du Canada Gatineau, Canada K1A 1G6

Énoncé du Conseil canadien des normes

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

NORME NATIONALE DU CANADA **CAN/CGSB-98.2-2018**

Remplace CAN/CGSB-98.2-2011

Drapeau national du Canada (pour utilisation à l'intérieur)

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.

ICS 03.160

Publiée, juillet 2018, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement,
la ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2018).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité du drapeau national du Canada

(Membres votants à la date d'approbation)

Présidente

Horne, L.	Université du Manitoba (intérêt général)

Catégorie intérêt général

Batcheller, J.	Université de l'Alberta
Neveu, N.	Patrimoine canadien/Gestion des marchés et du matériel
Izquierdo, V.	Groupe CTT
Zhao, J.	Défense nationale/CETQ
Zwinkels, J.	Conseil national de recherches du Canada

Catégorie producteur

Arsenault, C.	Drapeaux et Bannières L'Étendard Inc.
Brown, D.	Flags Unlimited
Jefferies, M.	Flying Colours International
Taylor, V.	La Compagnie Invista (Canada)
White, R.	Textile Artcraft

Catégorie usager

Bowie, K.	Services publics et Approvisionnement Canada/ Division des vêtements et textiles
Furnald, M.	Expert-conseil
Scott, J.	Patrimoine canadien/Cérémonial d'État et du protocole
Leonard, B.	Commission de la capitale nationale
Mills, R.	Défense nationale/DAPES

Secrétaire (non-votant)

Grabowski, M.	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

Table des matières Page

1 Objet ... 1

2 Références normatives ... 1

3 Classification ... 2
3.1 Types ... 3
3.2 Catégories ... 3
3.3 Tailles ... 3

4 Exigences générales ... 3

5 Exigences particulières ... 3
5.1 Modèle ... 3
5.2 Couleurs ... 3
5.3 Solidité de la couleur ... 4
5.4 Longueur (L) et largeur (X) ... 5
5.5 Matériaux ... 6
5.5.1 Drapeau ... 6
5.5.2 Tête ... 6
5.5.3 Fil à coudre ... 6
5.5.4 Rubans d’attache (type 2 seulement) ... 6
5.5.5 Pattes en cuir (type 3 seulement) ... 6
5.5.6 Frange, cordon et glands d’ornementation (catégorie A seulement) ... 6
5.6 Fabrication ... 6
5.6.1 Généralités ... 6
5.6.2 Drapeaux imprimés ... 6
5.6.3 Drapeaux mis en applique ... 7
5.6.4 Coutures et piqûres ... 7

6 Préparation pour la livraison ... 7
6.1 Conditionnement et emballage ... 7
6.2 Étiquetage ... 7

7 Inspection ... 8
7.1 Échantillonnage ... 8

8 Options ... 8

Bibliographie ... 18

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

Drapeau national du Canada (pour utilisation à l'intérieur)

1 Objet

La présente norme renferme les exigences relatives au modèle, aux couleurs, aux matériaux, à la fabrication et au rendement du drapeau national du Canada destiné à être utilisé à l'intérieur.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. La présente norme n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants renferment des dispositions qui, par renvoi dans le présent document, constituent des dispositions de la présente Norme nationale du Canada. Les documents de référence peuvent être obtenus auprès des sources mentionnées ci-après.

NOTE Les adresses indiquées ci-dessous étaient valides à la date de publication de la présente norme.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie de l'édition ou de la révision la plus récente de la référence ou du document en question. Une référence datée s'entend de la révision ou de l'édition précisée de la référence ou du document en question.

2.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-4.2 — *Méthodes pour épreuves textiles* :

Nº 4.1 — *Textiles — Étoffes — Détermination de la largeur et de la longueur*

Nº 5.1 — *Masse des tissus*

Nº 18.3/ISO 105-B02 — *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02 : Solidité des teintures à la lumière artificielle : Lampe à arc au xénon* (retirée en décembre 2016)

Nº 19.1 — *Solidité de la couleur au lavage – Essai de vieillissement accéléré — Appareil Launder-Ometer*

Nº 22 — *Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement)*

Nº 25.1 — *Variation dimensionnelle au trempage dans l'eau*

Nº 27.1 — *Résistance à la flamme — Essai de brûlage vertical* (retirée en décembre 2016)

Nº 29.1 — *Solidité de la couleur au solvant de nettoyage à sec* (retirée en décembre 2016)

CAN/CGSB-54.1 Partie 1 ISO 4915 — *Points et coutures — Partie 1 : Textiles — Types de points — Classification et terminologie*.

CAN/CGSB-86.1 — *Étiquetage pour l'entretien des textiles* (retirée en octobre 2017).

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

2.1.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone 819-956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur 819-956-5740. Courriel ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Site web www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html.

2.2 ASTM International

NOTE Les publications de l'ASTM International ne sont disponibles qu'en anglais.

ASTM D1388-14e1 — *Standard Test Method for Stiffness of Fabrics*

ASTM E308 — *Standard Practice for Computing the Colors of Objects by Using the CIE System.*

2.2.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'ASTM International, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A., téléphone 610-832-9585, télécopieur 610-832-9555, site Web www.astm.org., ou de IHS Markit, 200-1331 MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3, téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur 613-237-4251, site Web www.global.ihs.com.

2.3 Commission internationale de l'éclairage (CIE)

CIE S014-1/E2006 / ISO 11664-1 *Colorimétrie — Partie 1 : Observateurs CIE de référence pour la colorimétrie*

CIE S014-2/E2006 / ISO 11664-2 *Colorimétrie — Partie 2 : Illuminants CIE normalisés*.

2.3.1 Source

Les publications susmentionnées sont diffusées par le Bureau central de la CIE, Kegelgasse 27, A-1030, Vienne, Autriche. Téléphone : +43 1 71432870. Télécopieur : +45 1 714318718. Site Web : www.cie.co.at.

2.4 US Department of Defence

A-A-59826 — *Thread, Nylon* (disponible en anglais seulement)

A-A-59963 — *Thread, Polyester* (disponible en anglais seulement).

2.4.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues de la DLA Document Services, Building 4/D, 700 Robbins Avenue, Philadelphia, PA 19111-5094. Faites parvenir vos questions à ASSIST Help Desk au 215-697-6396 [DSN: 442-6396], site web: http://quicksearch.dla.mil/.

3 Classification

Les drapeaux doivent être fournis conformément aux types, aux catégories et aux tailles qui suivent, selon les prescriptions (voir 8.1).

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

3.1 Types

Type	Sous-type	Conformément aux figures
1- Tête ouverte	1A Tête intégrée	6 et 9 (parties A-A, B-B, D-D)
	1B Tête séparée	6 et 11 (parties A-A, B-B, D-D)
2- Tête ouverte avec rubans d'attache	2A Tête intégrée	7 et 9 (parties A-A, B-B, C-C, E-E)
	2B Tête séparée	7 et 11 (parties A-A, B-B, C-C, E-E)
3- Tête ouverte et pattes en cuir	3A Tête intégrée	8, 9 (parties A-A, B-B), et 10 (partie F-F)
	3B Tête séparée	8, 11 (parties A-A, B-B), et 12 (partie F-F)

3.2 Catégories

Catégorie A — Avec frange, cordon et glands d'ornementation.

Catégorie B — Sans frange, cordon ni glands d'ornementation.

3.3 Tailles

Taille 1 — 12 x 24 cm

Taille 2 — 15 x 30 cm

Taille 3 — 20 x 40 cm

Taille 4 — 30 x 60 cm

Taille 5 — 45 x 90 cm

Taille 6 — 65 x 130 cm

Taille 7 — 82 x 164 cm

Taille 8 — 90 x 180 cm.

4 Exigences générales

Le drapeau doit être exempt de défauts et de vices de fabrication pouvant nuire à son aspect ou à sa tenue en service.

5 Exigences particulières

5.1 Modèle

Le drapeau, deux fois plus long que large, doit avoir, au centre, un carré blanc de la largeur du drapeau portant une seule feuille d'érable rouge centrée, conformément à la figure 1.

5.2 Couleurs

Le rouge et le blanc doivent présenter les coordonnées trichromatiques de la Commission internationale de l'éclairage (CIE) quand ils sont mesurés conformément à E308 de l'ASTM, à l'aide de l'illuminant D65 et des Observateurs de référence colorimétriques de la CIE (1964), sans réflexion spéculaire :

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

Tableau 1 — Coordonnées trichromatiques équivalentes

	Coordonnées trichromatiques			Unités d'espace CIELAB		
	x	*y*	*Y*	*L* *	*a* *	*b* *
Rouge	0,576	0,315	9,5	36,93	55,61	28,98
Blanc	0,328	0,344	78,0	90,78	0,50	7,97

5.3 Solidité de la couleur

Le drapeau doit satisfaire aux exigences de solidité de la couleur prescrites au tableau 2.

Tableau 2 — Exigences relatives au tissu du drapeau fini

Propriété	Exigence	Méthode d'essai CAN/CGSB-4.2 [a]
Armure	Unie, 1 x 1	—
Masse, g/m^2, min.	120	Nº 5.1
Changement dimensionnel au trempage dans l'eau, % limite — chaîne — trame	 2 2	Nº 25.1
Solidité de la couleur, min. À la lumière [b] Au lavage [d] — changement de couleur pour la partie rouge — tachage pour la partie blanche Au nettoyage à sec [d] — changement de couleur pour la partie rouge — tachage pour la partie blanche Au frottement, à sec [e] — changement de couleur — tachage	 AATCC L5 or L7, degré 4 de l'échelle de gris Degré 4 de l'échelle de gris Degré 4 de l'échelle de gris Degré 5 de l'échelle de gris	 Nº 18.3/ISO 105-B02 [c] Nº 19.1, essai nº 1 Nº 29.1 Nº 22
Inflammabilité (moyenne pour 5 échantillons)	Longueur endommagée — 100 mm Flamme persistante — 2 s Aucune goutte ni aucun débris de brûlage	Nº 27.1
Rigidité à la flexion	Pas moins de 200 mg/cm (option A)	ASTM D1388-14e1

[a] À moins d'indication contraire.

[b] À préciser (voir 8.1).

[c] Chaux sodée/système de borosilicate.

[d] L'échantillon doit avoir une moitié rouge et une moitié blanche.

[e] Effectuer les essais de frottement à sec pour chaque section colorée du drapeau en frottant chaque fois une moitié rouge avec une moitié blanche. Les parties frottées de la moitié blanche doivent être exemptes de traces visibles de formation de coulures, de maculage et de tachage.

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

5.4 Longueur (L) et largeur (X)

Lorsque mesuré conformément à CAN/CGSB-4.2 Nº 4.1, le drapeau doit présenter la longueur et la largeur prescrite (voir 3.3 et tableaux 3 et 4).

Tableau 3 — Dimensions du drapeau national

Toutes les dimensions sont en centimètres.

Taille du drapeau[a]	Largeur X[b]	Longueur L[b]	Rouge Y[b]	Blanc Z[b]
1	12 ± 0,3	24 ± 0,5	6,0 ± 0,2	12 ± 0,2
2	15 ± 0,3	30 ± 0,5	7,5 ± 0,2	15 ± 0,2
3	20 ± 0,3	40 ± 0,5	10,0 ± 0,2	20 ± 0,2
4	30 ± 0,5	60 ± 1,0	15,0 ± 0,3	30 ± 0,3
5	45 ± 0,5	90 ± 1,0	22,5 ± 0,3	45 ± 0,3
6	65 ± 1,0	130 ± 1,5	32,5 ± 0,5	65 ± 0,5
7	82 ± 1,0	164 ± 1,5	41,0 ± 0,5	82 ± 0,5
8	90 ± 1,0	180 ± 1,5	45,0 ± 0,5	90 ± 0,5

[a] Voir 3.3.

[b] Voir figures 2, 3 et 4.

Tableau 4 — Dimensions de la tête finie

Toutes les dimensions sont en centimètres.

Taille du drapeau[b]	Dimension de la tête finie W[a] cm ± 2 %	
	Type 1, 2[c] V[d]	Type 3[c] V[d]
1-2	4,0	6,5
3-8	6,5	6,5

[a] Voir figures 2, 3 et 4. W = V dans les figures 9 et 11 (parties D-D et E-E).

[b] Voir 3.3.

[c] Voir 3.1.

[d] Voir figures 9 et 11 (parties D-D et E-E).

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

5.5 Matériaux

5.5.1 Drapeau

Le drapeau doit être constitué d'un tissu conforme au tableau 2.

5.5.2 Tête

La tête doit être constituée d'un tissu blanc conforme au tableau 2.

5.5.3 Fil à coudre

Le drapeau doit être cousu à l'aide d'un fil rouge et/ou d'un fil blanc conformément à A-A-59826 et A-A-59963, selon les prescriptions (voir 8.1).

5.5.4 Rubans d'attache (type 2 seulement)

Le drapeau doit comporter deux rubans blancs tissés ou tressés mesurant 16 x 400 mm et présentant une masse de 3,50 ± 0,25 g/m lorsqu'ils sont éprouvés conformément à CAN/CGSB-4.2 Nº 5.1. Les rubans d'attache doivent avoir une longueur libre d'environ 18 cm.

5.5.5 Pattes en cuir (type 3 seulement)

Les pattes en cuir doivent être en cuir noir ou brun et présenter la forme et les dimensions indiquées à la figure 8.

5.5.6 Frange, cordon et glands d'ornementation (catégorie A seulement)

La frange d'ornementation doit être de couleur dorée, d'une largeur de 5 à 7 cm. Le cordon, de couleur dorée, doit être composé de trois épaisseurs, avoir un diamètre de 6 mm et être doté d'un gland doré d'une longueur de 7 à 8 cm à chaque extrémité. La couleur du cordon et des glands doit visuellement correspondre à la couleur de la frange d'ornementation.

5.6 Fabrication

5.6.1 Généralités

Le drapeau doit être imprimé à l'aide de teintures ou mis en applique. Les drapeaux doivent être fabriqués conformément aux :

a) figures 2 et 5 (parties A-A et B-B) dans le cas des drapeaux constitués d'une seule pièce de tissu;

b) figures 3 et 5 (parties A-A, B-B et C-C) dans le cas des drapeaux constitués de trois pièces de tissu;

c) figures 4 et 5 (parties A-A, B-B et C-C) dans le cas des drapeaux constitués de quatre pièces de tissu.

5.6.2 Drapeaux imprimés

Les tolérances admises pour l'ourlet des bords des panneaux verticaux rouges des drapeaux imprimés sont les suivantes :

a) taille 1 (12 x 24 cm) jusqu'à taille 4 (30 x 60 cm) : 6 mm;

b) taille 5 (45 x 90 cm) jusqu'à taille 8 (90 x 180 cm) : 12 mm.

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

5.6.3 Drapeaux mis en applique

Pour tous les drapeaux mis en applique, l'appliqué doit être apposé sur les deux faces du drapeau.

Pour tous les drapeaux imprimés constitués d'une seule pièce de tissu, la longueur du drapeau doit être parallèle au sens de la chaîne du tissu. Pour les drapeaux constitués de plus d'une pièce de tissu, la longueur du drapeau doit être parallèle au sens de la trame du tissu.

5.6.4 Coutures et piqûres

Toutes les coutures et piqûres doivent être faites au point noué ou au point de chaînette (type 301 ou type 401 respectivement, conformément à CAN/CGSB-54.1, Partie 1/ISO 4915) et comporter au moins 2,5 et au plus 3,6 points au centimètre. Les extrémités de toutes les piqûres, ainsi que les casses de fil au cours du piquage, doivent être solidement arrêtées au point arrière.

Pour les drapeaux de catégorie A, la frange d'ornementation doit être cousue sur les bords supérieur, inférieur et battant du drapeau et de manière à ce que le tissu du drapeau soit exempt de plis.

6 Préparation pour la livraison

6.1 Conditionnement et emballage

Sauf indication contraire (voir 8.1), le conditionnement et l'emballage doivent être conformes aux usages commerciaux courants.

6.2 Étiquetage

Une étiquette attachée à la tête du drapeau doit porter les inscriptions suivantes, en anglais et en français, en caractères d'une hauteur d'au moins 6 mm et d'au plus 12 mm :

Manufacturer's name and mailing address or CA number
"CANADA"
Size
Date of manufacture
Cleaning and drying instructions (in accordance with CAN/CGSB-86.1).

———————

Nom et adresse du fabricant ou le numéro d'identification CA
« Canada »
Taille
Date de fabrication
Directives de nettoyage et de séchage (conformément à la norme CAN/CGSB-86.1).

L'inscription sur l'étiquette doit être lisible et permanente et énoncer les conditions d'utilisation du drapeau et ne pas nuire à l'aspect du drapeau.

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

7 Inspection

7.1 Échantillonnage

L'échantillonnage d'inspection et d'essai est laissé à la discrétion des services d'inspection, à moins qu'un plan d'échantillonnage particulier ne soit prescrit (voir 8.1).

8 Options

8.1 Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme :

a) Type, catégorie et taille du drapeau (voir 3.1 à 3.3)

b) Solidité de la couleur à la lumière (voir 5.3, tableau 2)

c) Couleur et type de fil à coudre (voir 5.5.3)

d) Modalités de conditionnement et d'emballage, si elles diffèrent de celles qui sont prescrites (voir 6.1)

e) Échantillonnage, si un plan particulier est prescrit (voir 7.1).

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

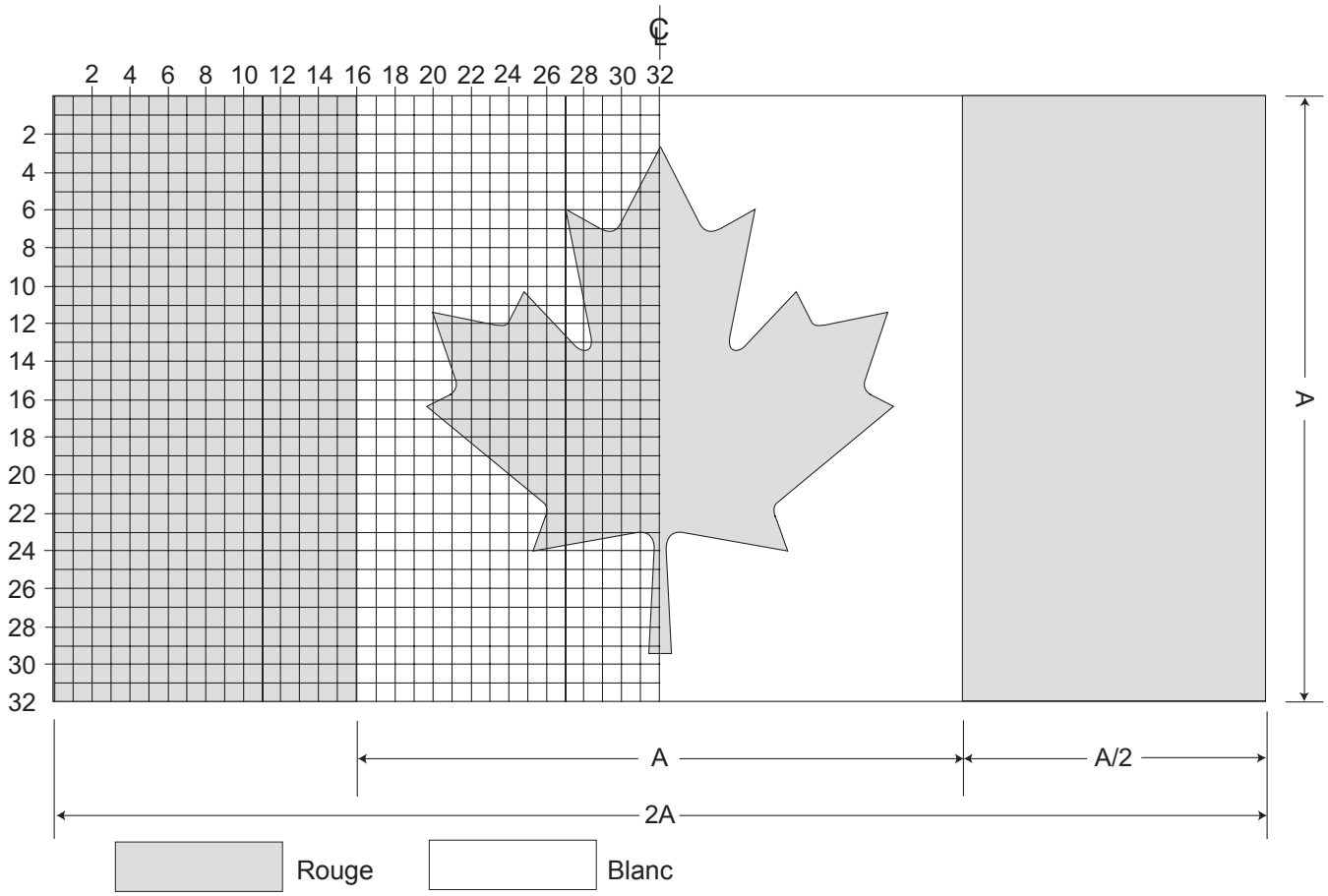

Figure 1 — Modèle du drapeau national du Canada

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

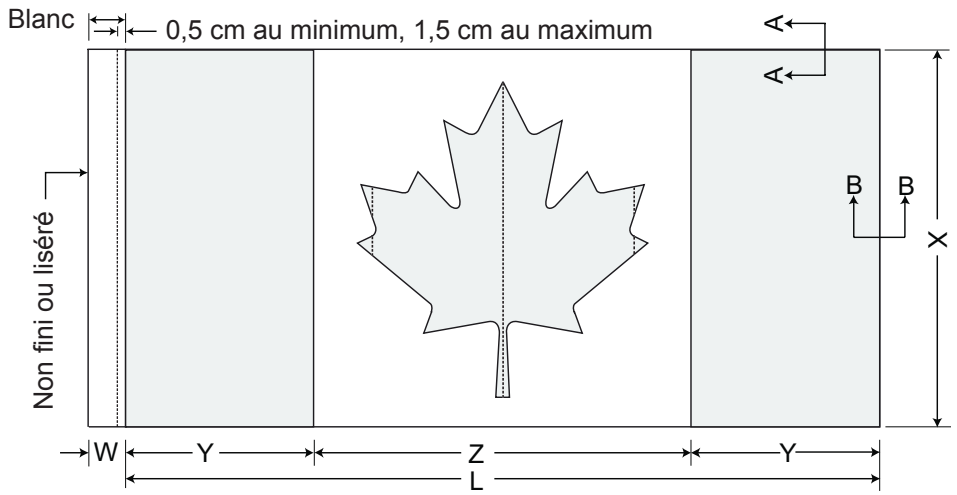

Figure 2 — Fabrication d'un drapeau constitué d'une seule pièce de tissu

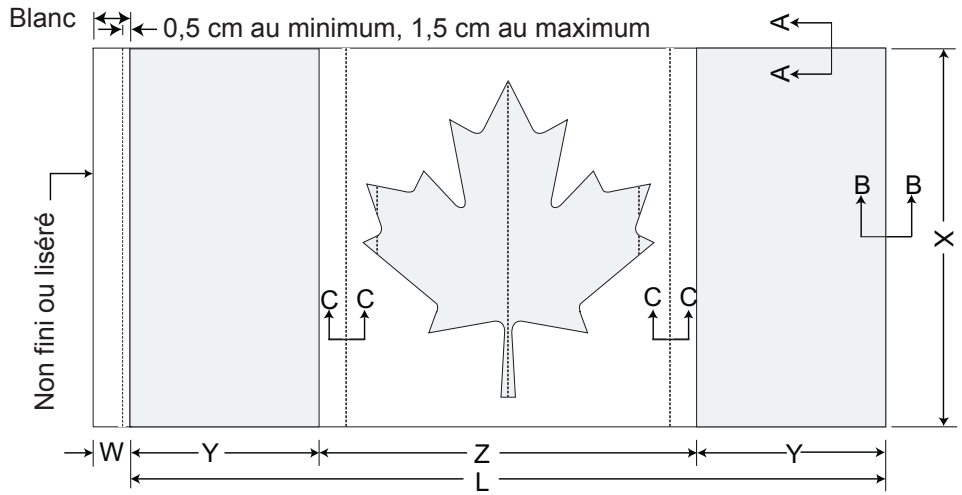

Figure 3 — Fabrication d'un drapeau constitué de trois pièces de tissu

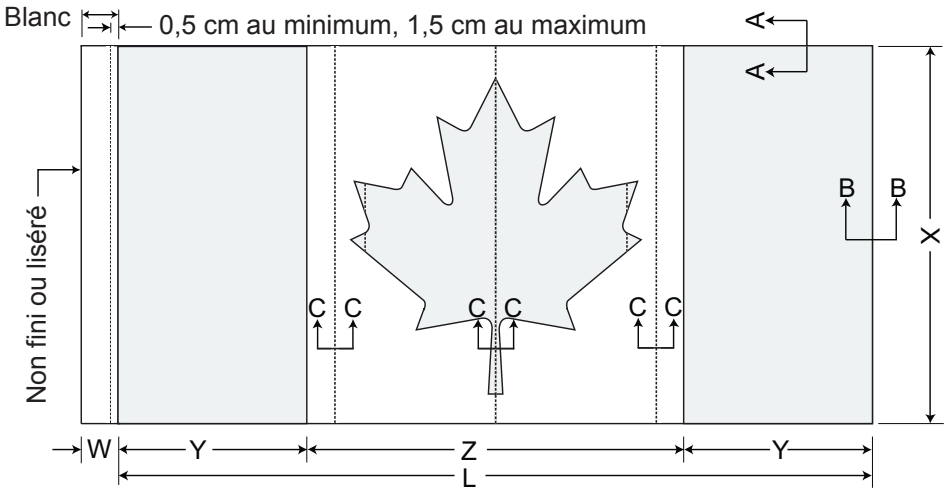

Figure 4 — Fabrication d'un drapeau constitué de quatre pièces de tissu

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

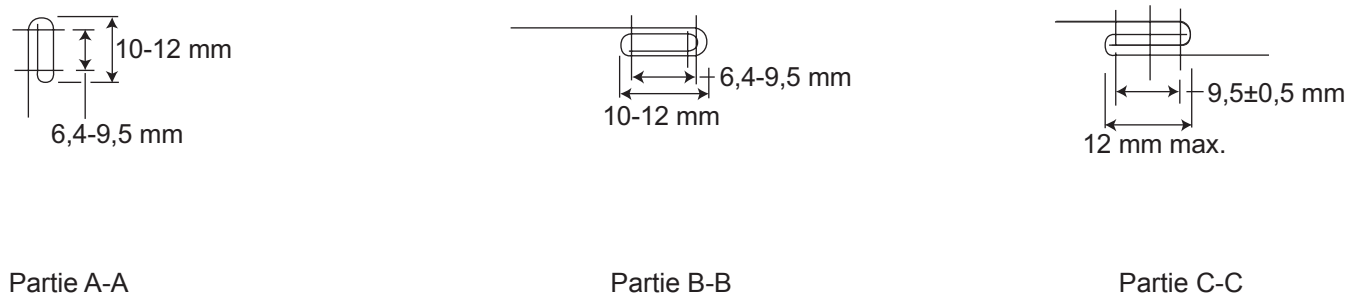

Figure 5 — Détails de fabrication

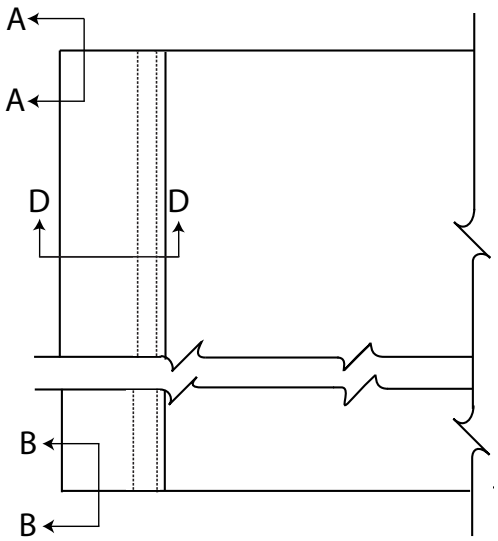

Figure 6 — Type 1 — Tête ouverte

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

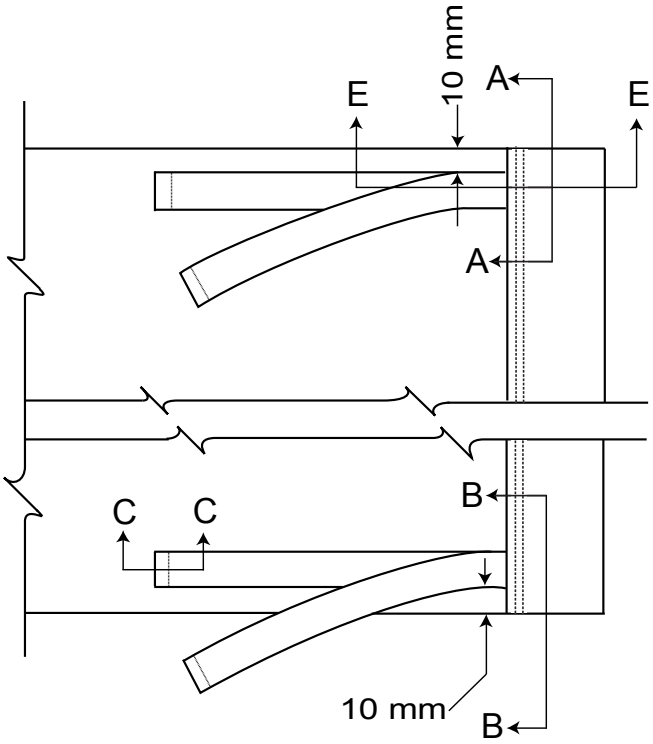

Figure 7 — Type 2 — Tête ouverte avec rubans d’attache

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

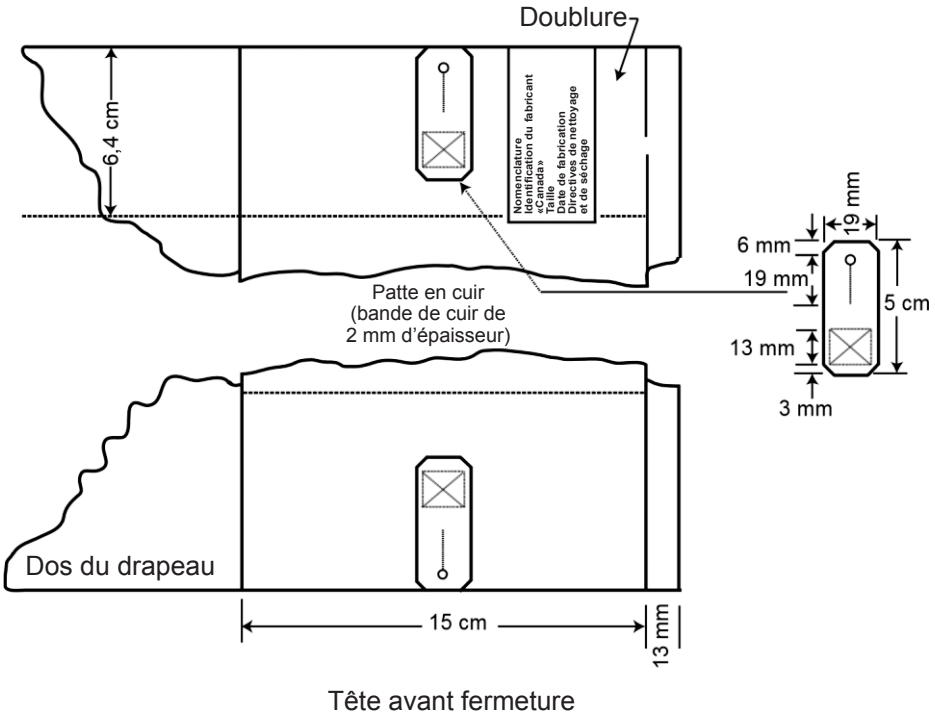

Figure 8 — Type 3 — Tête ouverte et pattes en cuir

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

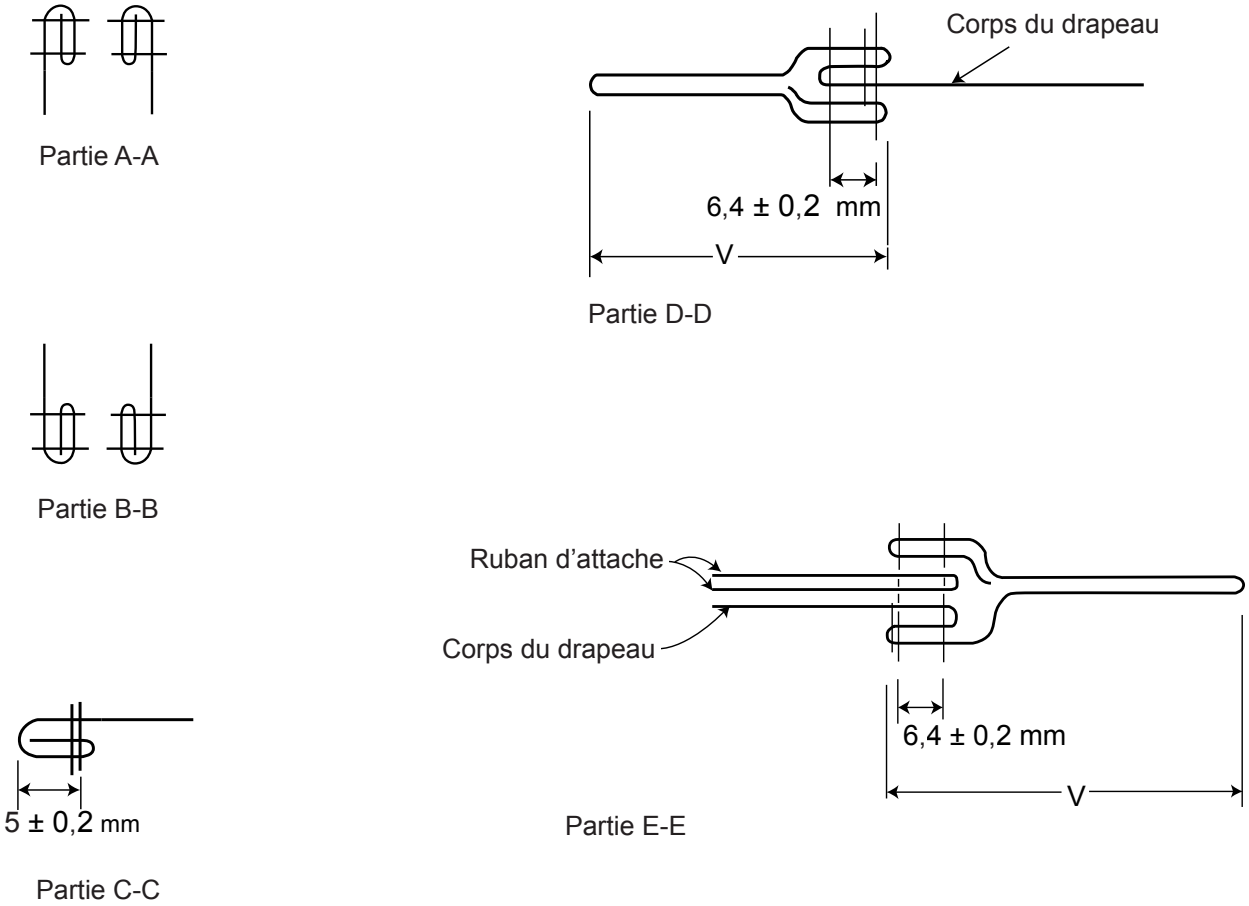

Sauf indication contraire, les dimensions sont en centimètres.

Figure 9 — Détails de fabrication — Drapeaux des sous-types 1A, 2A et 3A

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

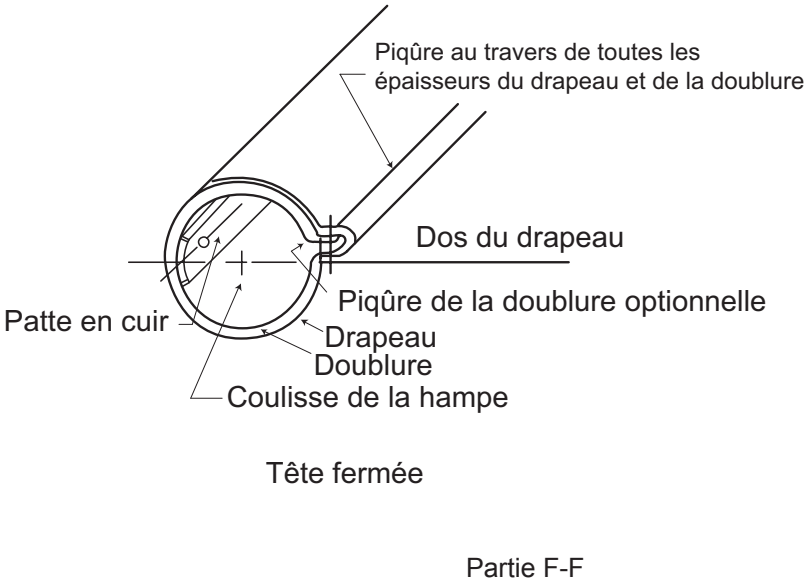

Figure 10 — Détails de fabrication — Drapeau de sous-type 3A

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

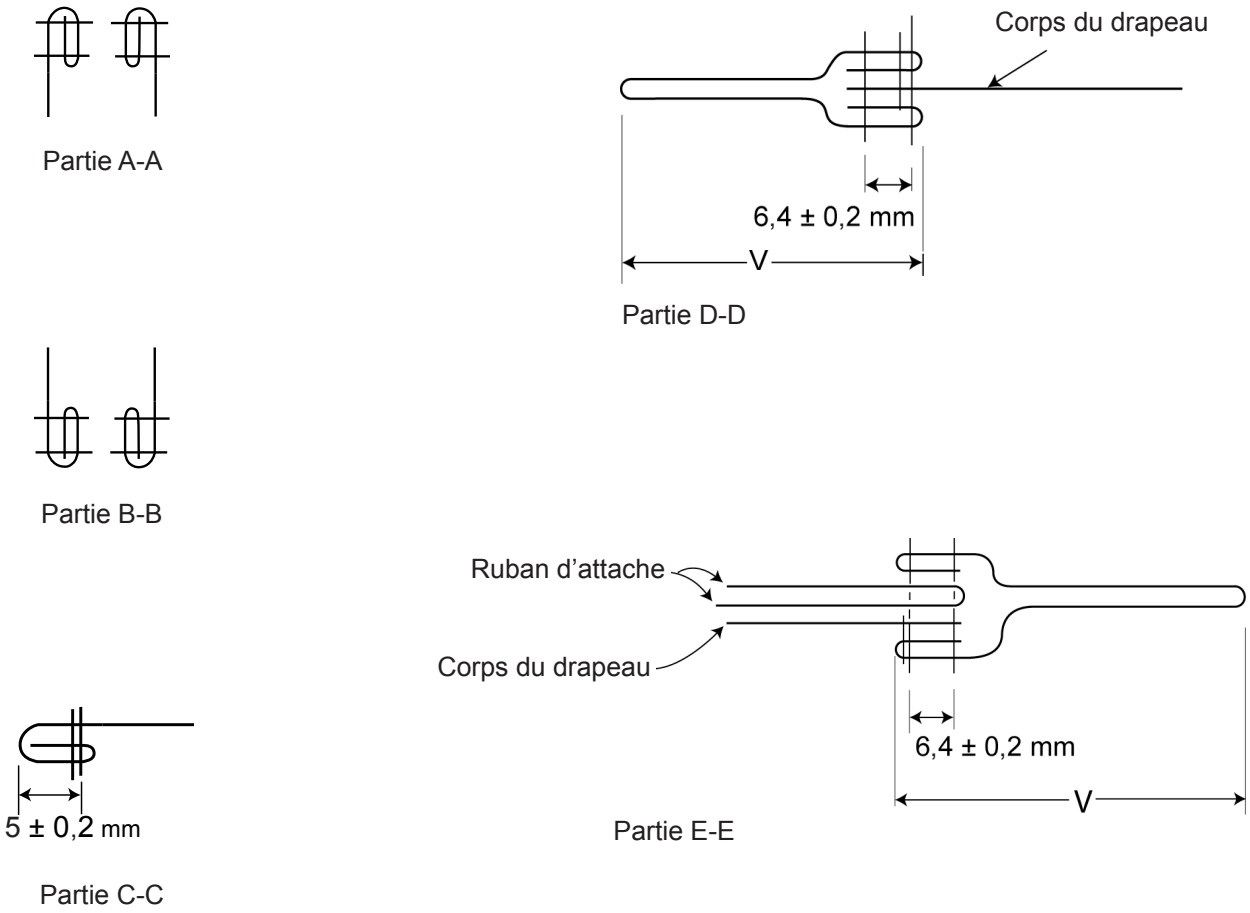

Sauf indication contraire, les dimensions sont en centimètres.

Figure 11 — Détails de fabrication — Drapeaux des sous-types 1B, 2B et 3B

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

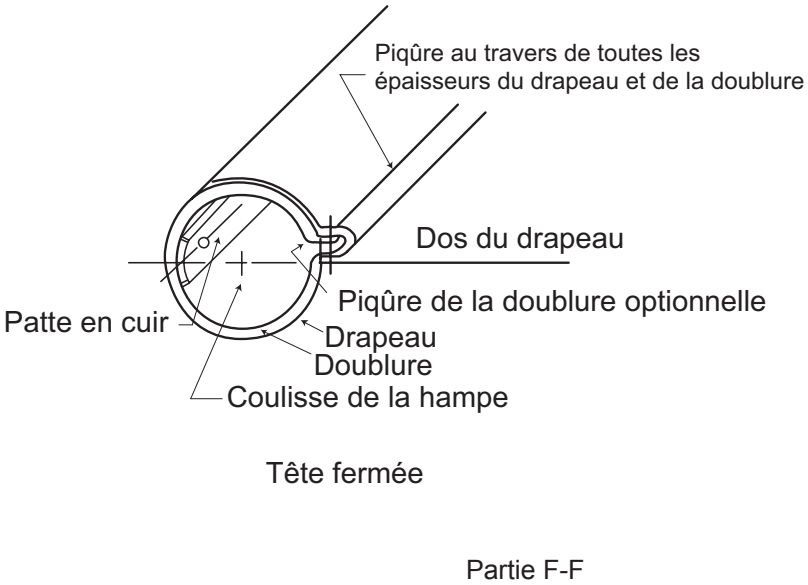

Figure 12 — Détails de fabrication — Drapeau de sous-type 3B

© ONGC 2018 — Tous droits réservés

Bibliographie

[1] Patrimoine canadien, *Étiquette du drapeau au Canada*, c2000, révisée 2001, numéro de catalogue CH4-1/5-2001. Disponible à http://www.publications.gc.ca

[2] Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada*. Disponible à http://laws-lois.justice.gc.ca

© ONGC 2018 — Tous droits réservés